

MANIFESTE POUR L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE 2027

Charles PERRUT : Responsable des affaires publiques - 06 68 66 15 83
cperrut@jeunes-agriculteurs.fr
Jérémie DUFILS-AUGER : Responsable développement agricole - 06 48 64 73 72
jdufils@jeunes-agriculteurs.fr

Jeunes Agriculteurs
Demain se construit aujourd'hui

SOMMAIRE

- INTRODUCTION : LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE NE SE DÉCRÈTE PAS, ELLE SE CONSTRUIT **4**
- ADAPTER **5**
- INSTALLER ET TRANSMETTRE **10**
- PRODUIRE **13**

“NOTRE AMBITION EST CLAIRE : FAIRE DE L’AGRICULTURE UN SUJET CENTRAL DU DÉBAT PRÉSIDENTIEL ET OBTENIR DES ENGAGEMENTS CONCRETS POUR PRÉPARER L’AVENIR.”



INTRODUCTION

LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE NE SE DÉCRÈTE PAS, ELLE SE CONSTRUIT

Elle se construit en donnant à notre agriculture les moyens de **s'adapter aux bouleversements climatiques**, de préparer le **renouvellement des générations** et de répondre aux **besoins alimentaires, énergétiques et industriels** de notre pays. Elle se construit également en redonnant des **perspectives aux territoires** qui ont progressivement vu disparaître leurs productions agricoles, leurs outils de transformation et une partie de leur activité économique.

Face à ces défis, Jeunes Agriculteurs porte une conviction simple : la France doit retrouver une **véritable capacité de planification agricole de long terme**. Notre pays ne peut plus se contenter de gérer les crises. Il doit fixer des objectifs, assumer ses ambitions de production et mobiliser les moyens nécessaires pour les atteindre.

Cette ambition a trouvé une première traduction avec **la création des Projets d'Avenir Agricole (PAA)**. Pour la première fois depuis plusieurs décennies, la France se dote d'un outil permettant de définir, à l'échelle des filières et des territoires, des objectifs de production, d'investissement et d'adaptation adaptés aux réalités locales.

Cette première étape doit désormais être amplifiée. Pour réussir, les PAA devront s'appuyer sur une véritable palette d'outils financiers, fiscaux et réglementaires capable de redonner aux agriculteurs, aux coopératives, aux entreprises agroalimentaires et aux territoires **l'envie d'investir, d'entreprendre et de construire les productions de demain**.

L'agriculture française dispose des atouts, des savoir-faire, des femmes et des hommes nécessaires pour relever les défis des prochaines décennies. Encore faut-il lui donner les moyens d'agir.

C'EST L'OBJET DE CE MANIFESTE : PROPOSER LES SOLUTIONS NÉCESSAIRES POUR ADAPTER NOTRE AGRICULTURE, ASSURER LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS ET REDONNER À LA FRANCE UNE AMBITION DE PRODUCTION À LA HAUTEUR DE SES BESOINS.

1. ADAPTER

CRÉER DES ZONES FRANCHES AGRO-INDUSTRIELLES DANS LES TERRITOIRES DE DÉPRISE AGRICOLE ET INDUSTRIELLE

Les Projets d'Avenir Agricole permettent de planifier dans le temps des productions, des investissements mais aussi des objectifs d'installation et d'emploi. Ils visent à **assurer les engagements réciproques des producteurs et des entreprises de l'amont et de l'aval.**

Ceux qui investissent dans ces territoires et contractualisent avec les producteurs doivent bénéficier d'un **régime d'aides renforcé**, conditionné à des engagements en matière d'investissement, d'emploi et de débouchés agricoles.

Les jeunes agriculteurs qui s'y installent bénéficieraient en contrepartie d'un **« paquet installation »** renforcé : augmentation des soutiens financiers à l'installation, exonération temporaire de cotisations MSA, bonification des aides couplées et majoration des aides à l'investissement.

LANCER UN PLAN NATIONAL SUR L'EAU POUR MIEUX MOBILISER ET SÉCURISER LA RESSOURCE À DESTINATION DE L'AGRICULTURE

Ce plan doit permettre de **lever les freins réglementaires** au développement des infrastructures hydrauliques, en facilitant notamment la création et l'entretien de barrages et de réserves, le remplissage actif des nappes et le déploiement de projets de réutilisation des eaux usées traitées (REUT).

Dans chaque département, **une cellule dédiée à l'accès à l'eau** pour l'agriculture, placée sous l'autorité du préfet, serait chargée d'accompagner et de faciliter l'émergence et la réalisation des projets, notamment par la simplification des études préalables et des démarches administratives ainsi que par la réduction des délais d'instruction.



L'entretien des infrastructures existantes doit également être accéléré. Dans certaines zones d'élevage où l'eau potable est obligatoire pour l'abreuvement, il est essentiel d'optimiser l'utilisation de la ressource en **améliorant les conduites qui présentent aujourd'hui des pertes importantes.**

Ce plan s'appuierait également sur un **volet financier renforcé**, garantissant un accompagnement prioritaire et systématique des agriculteurs et des collectifs agricoles porteurs de projets hydrauliques, depuis leur, conception jusqu'à leur financement et la réalisation des infrastructures.

Il s'accompagnerait par ailleurs d'une **reprise en main par l'État du pilotage de la politique de l'eau**, notamment à travers une évolution de la gouvernance des Agences de l'eau et des Commissions locales de l'eau (CLE), afin d'assurer une meilleure cohérence entre les objectifs nationaux de sécurisation de la ressource et leur mise en œuvre territoriale.

Dans ce cadre, la représentation de **la profession agricole au sein de ces instances doit être significativement renforcée** afin de mieux prendre en compte les enjeux de production et de souveraineté alimentaire.

RÉFORMER LES CAHIERS DES CHARGES INAO POUR MIEUX ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS

Cette réforme doit permettre **d'introduire davantage de souplesse** lorsque certaines pratiques deviennent nécessaires pour préserver les productions, comme le recours à l'irrigation dans certaines filières viticoles ou l'achat de fourrage hors zone d'élevage, tout en maintenant les exigences de qualité propres aux signes concernés.

Elle doit également **faciliter l'émergence de nouveaux SIQO**, en permettant de mieux valoriser les nouvelles productions, pratiques et territoires qui répondent aux attentes des consommateurs et aux enjeux de résilience climatique.

La réforme doit également permettre à l'**INAO d'être plus réactif** pour les dérogations aux cahiers des charges lors d'épisodes d'urgence agricole.

LANCER UN PLAN NATIONAL DE CONSTRUCTION ET DE RÉNOVATION DES BÂTIMENTS AGRICOLES

Pour répondre au vieillissement des infrastructures, ce plan, harmonisé au niveau national, doit permettre aux exploitants de **réinvestir dans leur outil de production** et de leur donner les capacités nécessaires pour **moderniser durablement leurs fermes.**

Il doit accompagner **l'adaptation des bâtiments d'élevage** mais également des infrastructures dédiées aux cultures pérennes, notamment les serres, afin de renforcer leur adaptation au changement climatique.

Le photovoltaïque sur toiture doit redevenir un levier de financement des bâtiments agricoles. Dans ce sens, il est nécessaire de **rétablir un tarif réglementé de l'électricité et du biogaz pour les agriculteurs** qui souhaitent implanter des projets photovoltaïques sur bâtiment ou de méthanisation.

Ces projets leur permettent d'être autonome en énergie et contribuent aussi au mix énergétique francais.

LEVER LES CONTRAINTES RÉGLEMENTAIRES QUI FREINENT LA CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES AGRICOLES

Il s'agit notamment de **réduire les contraintes imposées aux projets agricoles** par les documents d'urbanisme locaux et de donner au préfet la possibilité, lorsque l'intérêt agricole du projet est établi, de passer outre certaines oppositions ou incompatibilités et d'autoriser la délivrance d'un permis de construire ou d'aménager.

Les documents d'urbanisme locaux ne doivent pas imposer de contraintes supplémentaires disproportionnées par rapport au cadre réglementaire national et au cadre européen.

Plus largement, les documents et politiques qui ne sont pas spécifiquement agricoles, **ne doivent pas constituer des obstacles disproportionnés au développement des infrastructures nécessaires à l'activité agricole.**



Enfin, **le classement en zone urbanisable ne doit pas être autorisé à moins de 200 mètres d'un bâtiment agricole** en activité. Cette distance doit permettre de préserver une marge suffisante par rapport aux distances réglementaires applicables aux ICPE (100 mètres) et d'anticiper l'évolution et l'agrandissement futurs des exploitations.

ANTICIPER LES PROCHAINES ÉPIZOOTIES EN RÉNOVANT NOS POLITIQUES SANITAIRES

Il s'agit notamment de **renforcer la surveillance épidémiologique**, d'améliorer **la capacité de réaction** des services sanitaires et de disposer de **moyens mobilisables immédiatement** en cas de crise.

À cette fin, Jeunes Agriculteurs souhaite **créer une banque européenne d'antigènes**, y compris pour certaines maladies non présentes sur le territoire européen, afin de permettre la production rapide de vaccins concernant les principales maladies animales à risque.

Cette logique de réserve poursuit notre volonté de **renforcer notre souveraineté et notre résilience** face aux futures crises sanitaires.

Cette stratégie doit également intégrer un **véritable volet sanitaire végétal** afin d'anticiper l'apparition de nouveaux ravageurs et maladies susceptibles d'affecter les productions françaises et européennes.

LANCER UN PLAN DE LUTTE CONTRE L'ENFRICHEMENT ET LES INCENDIES

Les incendies de ces dernières années ont une nouvelle fois démontré l'importance de l'agriculture et de ses pratiques pour entretenir les espaces naturels, maintenir des paysages ouverts et réduire la biomasse combustible.

Ce plan doit permettre de mieux **valoriser le rôle des agriculteurs et des éleveurs dans la prévention des incendies** et l'entretien des territoires, notamment en renforçant les dispositifs d'accompagnement et en bonifiant les aides agricoles pour les exploitations qui contribuent à ces missions d'intérêt général.

Il doit également permettre de **lever certains freins réglementaires**, notamment en matière de dates de fauche ou de règles de défrichement.

L'objectif est de faire de l'activité agricole **un véritable outil de prévention des risques** et de gestion des paysages, tout en maintenant une activité économique dans les territoires ruraux. Les agriculteurs doivent pouvoir entretenir les espaces agricoles et naturels afin de limiter le développement de la biomasse combustible.

DÉVELOPPER UNE ASSURANCE REVENU AGRICOLE

Pour faire face aux aléas du marché, il est nécessaire de **développer une assurance pour le revenu agricole** basée sur les coûts de production. Un mécanisme de compensation automatique déclenché dès que l'EBE chute sous un seuil calculé à partir des coûts réels de production et non des prix de marché afin de protéger durablement le revenu des agriculteurs.

UNE COMPENSATION CARBONE FRANÇAISE DES GRANDS PROJETS

Aujourd'hui, le marché du carbone volontaire agricole peine à décoller faute d'une demande suffisante.

Pour valoriser les services environnementaux rendus par les agriculteurs, Jeunes Agriculteurs propose que les grands projets ayant une emprise sur les terres agricoles, comme le Canal Seine-Nord Europe ou la liaison Lyon-Turin, ainsi que les grands événements à fort impact climatique, comme les Jeux olympiques, soient prioritairement **compensés par l'acquisition de crédits carbone agricoles** français.



2. INSTALLER ET TRANSMETTRE

SÉCURISER LE BUDGET AGRICOLE EN MAINTENANT À MINIMA UNE ENVELOPPE PAC CONSTANTE ET EN CONSACRANT 10 % AU RENOUVELLEMENT DE LA JEUNESSE AGRICOLE

Aujourd'hui, le scénario présenté par la Commission européenne ne permet pas de garantir les moyens nécessaires à l'agriculture française dans la future PAC.

Nous demandons aux candidats à l'élection présidentielle **des engagements clairs afin d'assurer, à minima, le maintien du budget PAC** alloué à la France en euros constants.

Nous l'affirmons avec force : **pas un euro ne doit manquer aux agriculteurs français**

Jeunes Agriculteurs appelle à consacrer **10 % du budget de la PAC au renouvellement des générations.**

CETTE AMBITION REPOSE NOTAMMENT SUR LES DISPOSITIFS SUIVANTS QUI DEVRONT ÊTRE COMPLÉTÉS DANS LE CADRE DES NÉGOCIATIONS DE LA PROCHAINE PAC :

- de l'aide complémentaire au revenu pour les jeunes agriculteurs (ACJA) ;
- des aides à l'installation ;
- de la majoration des aides à l'investissement pour les jeunes agriculteurs et les nouveaux entrants ;
- de la prise en charge de l'accompagnement des cédants lors d'un processus de transmission.

IMPULSER UN PLAN DE TRANSMISSION VOLONTAIRE POUR ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS QUI SOUHAITENT ARRÊTER OU SE RECONVERTIR

Afin de favoriser le renouvellement des générations, nous souhaitons la mise en place d'un **dispositif national de transmission volontaire** ouvert aux agriculteurs installés depuis plus de dix ans, afin d'accompagner ceux qui souhaitent transmettre leur exploitation et/ou se reconvertir professionnellement.

Les agriculteurs de plus de 55 ans doivent pouvoir bénéficier **d'un dispositif de préretraite agricole** leur permettant de faciliter la cessation progressive d'activité et la transmission de leur exploitation.

Concernant les agriculteurs de moins de 55 ans, un parcours personnalisé de reconversion pourrait être proposé, comprenant un bilan professionnel, un accompagnement à la formation et, le cas échéant, une aide financière pendant la période de transition.

L'objectif est de **faciliter les cessations d'activité choisies**, d'anticiper les transmissions et de permettre aux agriculteurs qui ne souhaitent plus poursuivre leur activité de bénéficier d'une véritable **seconde carrière** tout en favorisant l'installation.

LUTTER CONTRE LA DÉSAGRICULTURATION DU TERRITOIRE

Créer des zones prioritaires pour l'installation afin de renforcer les moyens publics sur les territoires où le besoin de redynamisation économique est le plus fort.

Le renouvellement des générations doit être un véritable **outil d'aménagement du territoire.**

Ces zones devront être définies en fonction des dynamiques démographiques, du renouvellement des actifs agricoles et des enjeux de souveraineté alimentaire, afin d'y renforcer les leviers économiques et fiscaux favorisant l'installation.

Il faut également mieux anticiper les départs afin de faciliter la restructuration des exploitations et éviter que la disparition d'une exploitation ne conduise à l'accaparement ou à l'abandon des terres.

Cette politique de renforcement sera liée à la définition de Projets d'Avenir Agricole sur ces territoires et à la conclusion de contrats d'avenir par les bénéficiaires.

> **“ L'OBJECTIF EST DE MAINTENIR UNE AGRICULTURE NOMBREUSE ET UNE RURALITÉ JEUNE ET VIVANTE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE. ”**



RENFORCER L'ÉDUCATION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE DANS LES ÉCOLES

Faire de l'agriculture et de l'alimentation un **socle de connaissances indispensable** pour tous les jeunes.

Chaque jeune doit pouvoir comprendre comment sont produits les aliments qu'il consomme, le rôle des agriculteurs et les enjeux auxquels l'agriculture est confrontée.

Nous voulons **renforcer la place de l'agriculture et de l'alimentation dans les programmes scolaires** dès le plus jeune âge et développer les liens entre établissements scolaires et monde agricole.

L'obtention du baccalauréat devrait être conditionnée à l'acquisition d'un socle minimal de connaissances sur l'agriculture et l'alimentation.

PRÉSERVER LE FONCIER AGRICOLE : COMPENSATION ENVIRONNEMENTALE

Les terres agricoles ne doivent pas devenir la variable d'ajustement des projets d'aménagement. À défaut d'anticipation et de concertation, les agriculteurs subissent une double peine : une première perte de surface liée à l'emprise du projet, puis une ponction supplémentaire de foncier au titre des mesures compensatoires.

Pour cela, nous proposons de **soumettre la mobilisation de foncier agricole au titre des mesures compensatoires à la validation du préfet**, après vérification des alternatives foncières existantes et consultation de la profession agricole au sein de la CDPNAF.

De plus, nous demandons de **prioriser systématiquement les espaces non agricoles** pour la mise en œuvre des compensations : zones humides, friches, espaces naturels sensibles, dunes ou autres fonciers sans vocation agricole.

Nous souhaitons également garantir une **application stricte, proportionnée et fonctionnelle de la séquence ERC** (Éviter, Réduire, Compenser).

Enfin, nous voulons **encadrer davantage les ratios de compensation** afin d'éviter les surdimensionnements constatés sur le terrain et réaliser des compensations fonctionnelles et non uniquement surfaciques.

3. PRODUIRE

FAIRE RESPECTER EGALIM : LA VRAIE ASSURANCE REVENU

Les lois existent, il faut maintenant les appliquer. EGalim doit cesser d'être un principe pour devenir une règle que personne ne peut contourner.

Le prix se construit en marche en avant. Le prix payé à l'agriculteur doit partir de son coût de production et non être rogné de l'aval vers l'amont au gré des négociations commerciales. Les indicateurs de coûts de production doivent être réellement intégrés dans les contrats, et c'est à partir d'eux que le prix se bâtit, étape après étape, jusqu'au rayon.

La matière première agricole n'est pas négociable. Sa part dans le tarif est sanctuarisée. Elle ne sert pas de variable d'ajustement dans les discussions entre transformateurs et distributeurs. Ce qui rémunère le travail de l'agriculteur ne se marchande pas.

La contractualisation doit sécuriser les premières années d'installation. S'installer, c'est investir lourdement avant d'être pleinement rentable. Nous demandons des **contrats pluriannuels**, écrits et fondés sur les coûts de production qui garantissent aux jeunes installés un revenu dès les premières années.

Un jeune qui s'installe doit connaître les conditions de commercialisation de sa production pour investir sereinement et construire son projet dans la durée. Sans visibilité économique, il ne peut y avoir de renouvellement des générations.

La rémunération des agriculteurs doit rester la priorité de l'action publique. Nous demandons **100 % de produits français dans la commande publique** grâce à une exception agri-agro permettant aux cantines, hôpitaux et administrations d'exiger une origine française comme motif de souveraineté alimentaire.

L'AFFICHAGE DE L'ORIGINE DOIT ÊTRE OBLIGATOIRE ET LISIBLE GRÂCE À UN PICTOGRAMME UNIQUE, VISIBLE SUR TOUT PRODUIT BRUT OU TRANSFORMÉ POUR QUE LE CONSOMMATEUR CHOISISSE EN TOUTE CONNAISSANCE DE CAUSE.



RÉGLEMENTER LES MARGES DE LA DISTRIBUTION ET ALLÉGER LA TVA SUR LE MADE IN FRANCE POUR QUE BIEN MANGER COÛTE MOINS CHER

Réglementer les marges par catégorie de produits. Un plafond de marge brute par famille de produits alimentaires, contrôlé par l'Observatoire des prix et des marges, afin d'empêcher la distribution et l'agroalimentaire de capter la valeur pendant que le producteur reste sous ses coûts.

Moduler la TVA sur les produits alimentaires français. Une TVA réduite, voire nulle, sur les produits frais et transformés d'origine France répondant à des critères nutritionnels ou environnementaux afin de rendre le bien manger français moins cher que les produits importés à qualité égale.

ÉTENDRE EGALIM À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE

Transposer au niveau de l'Union européenne le **principe de non-négociabilité du prix agricole en dessous des coûts de production** afin que la France cesse d'être seule à imposer une contrainte que ses concurrents européens n'ont pas.

PERMETTRE À L'AGRICULTURE EUROPÉENNE DE SE BATTRE À ARMES ÉGALES DANS UN CONTEXTE MONDIALISÉ

L'Europe doit arrêter l'importation de marchandises qu'elle produit ou sera capable de produire en quantité suffisante. Il est impératif d'exiger les mêmes règles sanitaires, environnementales et sociales que celles imposées aux producteurs européens.

Nous proposons également la **création d'une douane agricole européenne** afin d'unifier les contrôles et de faire respecter les standards européens.

PRÉSERVER LE CARACTÈRE COMMUN DE LA PAC ET RENFORCER SON AMBITION EUROPÉENNE

La prochaine PAC doit réaffirmer son caractère commun et **empêcher les logiques de renationalisation.**

L'agriculture européenne a besoin d'un cadre harmonisé garantissant des conditions de concurrence équitables entre les États membres. Les agriculteurs européens doivent être soumis aux mêmes normes et aux mêmes exigences afin de garantir une concurrence équitable au sein du marché européen.

METTRE EN PLACE UN CADRE EUROPÉEN PROPICE À LA RECHERCHE, À L'INNOVATION ET AU TRANSFERT DE TECHNOLOGIES

L'Union européenne doit investir massivement dans l'innovation. Pour cela, elle doit mettre en place **un cadre européen transparent et propice à la recherche appliquée, à l'innovation et au transfert de technologies**, fondé sur la mobilisation des acteurs publics et privés ainsi que sur la mutualisation des ressources.

L'objectif est de **renforcer durablement la compétitivité des fermes européennes**. Jeunes Agriculteurs estime que cette dynamique est indispensable pour restaurer la confiance entre les États membres. Les avancées issues de cette recherche mutualisée doivent bénéficier directement aux agriculteurs européens.

CRÉER DES LEADERS AGRI-AGRO EUROPÉENS

L'Europe a besoin d'acteurs agricoles et agroalimentaires capables de peser sur la scène internationale, sous réserve d'un partage juste et effectif de la valeur ajoutée entre l'amont et l'aval des filières.

Pour y parvenir, l'Union européenne doit **renouer avec une véritable ambition de production et faire évoluer en profondeur sa politique de concurrence**. La Direction générale de la concurrence doit permettre et faciliter l'émergence de leaders agricoles et agroalimentaires européens capables de rivaliser avec les grands acteurs internationaux. La France doit pleinement s'inscrire dans cette dynamique afin de faire rayonner ses savoir-faire et ses filières sur les marchés mondiaux.

RENDRE LES OUTILS DE DÉFENSE COMMERCIALE OPÉRATIONNELS POUR LE SECTEUR AGRICOLE

Le secteur industriel dispose de voies de recours lorsqu'il s'estime lésé par des pratiques commerciales déloyales ou par des mesures faussant la concurrence.



Si ces dispositifs sont juridiquement opérationnels, leur utilisation reste en pratique limitée pour le secteur agricole en raison de ses spécificités : volatilité des marchés, rapidité des échanges, seuils d'intervention ou encore difficulté à démontrer le préjudice subi.

Il est impératif que ces **voies de recours soient actualisées** pour répondre aux réalités du secteur agricole.

QUESTIONNER NOS DÉPENDANCES ET AGIR POUR LES RÉDUIRE

La France doit **identifier ses dépendances et ses interdépendances agricoles, alimentaires et non alimentaires** (biomatériaux, énergie), afin de distinguer celles qui sont acceptables de celles qui doivent être réduites ou supprimées, au regard de ses ambitions de production et de souveraineté.

Plus encore, les ressources nécessaires à la production agricole doivent rester accessibles et être sécurisées par :

- **un plan d'investissement** visant à relocaliser les productions stratégiques indispensables à notre agriculture (engrais, produits phytosanitaires, énergie, etc.) ;
- le développement **d'une filière méthanisation** adaptée aux ressources disponibles localement ;
- le développement des **biocarburants** et des **bioénergies** pour réduire notre dépendance aux énergies fossiles et à la volatilité des marchés :
- promotion de l'usage du **B100**, notamment en agriculture et pour les flottes captives ;
- mise en œuvre d'un plan de **développement de la filière oléagineuse** ;
- **détaxation des biocarburants** agricoles et des flottes captives.

NOTES

Charles PERRUT : Responsable des affaires publiques - 06 68 66 15 83
cperrut@jeunes-agriculteurs.fr
Jérémie DUFILS-AUGER : Responsable développement agricole - 06 48 64 73 72
jdufils@jeunes-agriculteurs.fr


Jeunes
Agriculteurs
Demain se construit aujourd'hui
PARCE QUE DEMAIN SE CONSTRUIT AUJOURD'HUI